

2024-2030

CONTRAT DE VILLE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

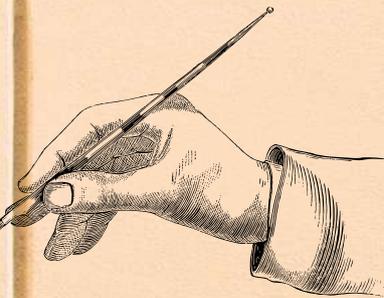
Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

ID : 024-212400378-20240328-D20240021-DE



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 AGGLOMÉRATION BERGERACOISE



Emploi **Démocratie** **Droits** **Education** **Créativité**
Rénovation Urbaine **Parité**
Santé **Femmes**
Politique de la Ville **Quartiers** **Respect**
Associations **Participation citoyenne** **Citoyens** **Jeunes**
Aménagement



agence nationale de la cohésion des territoires



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID : 024-212400378-20240328-D20240021-DE

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
I - Des quartiers prioritaires fragiles en voie de mutation	5
1-1. Photographie des Quartiers prioritaires	5
1-1.1 La nouvelle géographie prioritaire.....	5
1-1.2 Présentation statistique globale des Quartiers prioritaires (ancienne géographie).....	8
1-2. Les principaux enseignements de l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023	9
1-2.1 Les limites et insuffisances constatées	9
1-2.2 Le suivi du Contrat, une démarche incontournable.....	9
II – La stratégie du Contrat de Ville 2024-2030	10
2-1. Quartier Centre-Ville	10
2-2. Quartier Nord.....	12
2-3. Quartier Rive Gauche	14
2-4. Thématiques transversales	16
2-4.1 Inhérentes aux Quartiers Politique de la Ville	16
2-4.2 Extrinsèques.....	17
2-5. Exemples d'actions à poursuivre et/ou à initier.....	18
III – Une nouvelle gouvernance.....	22
3-1. Actualiser les dispositifs du Contrat de Ville.....	23
3-1.1 Gouvernance du Contrat de Ville	23
3-1.2 Rendre compte des actions engagées.....	24
3-1.3 Renforcer l'évaluation continue	24
3-2. Encourager les démarches de participation citoyenne.....	24
3-2.1 De nouvelles formes d'implication des habitants.....	24
3-2.2 Rôle et visibilité des Conseils citoyens	25
3-2.3 Mise en réseau des acteurs locaux	25
3-2.4 Rôle et place des centres sociaux	25
3-2.5 Rôle des adultes-relais	26
3-2.6 La complémentarité avec d'autres espaces de concertation citoyenne.....	26
Signatures.....	27
Annexe 1 : Actualisation de la géographie prioritaire	28
Annexe 2 : Bilan chiffré 2015-2023 du Contrat de Ville	33
Annexe 3 : Restitution du bilan du Contrat de Ville	39
Annexe 4 : Engagements des partenaires.....	47

PREAMBULE

La Politique de la Ville est définie par la loi du 21 février 2014 comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants.

Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs locaux, la Politique de la Ville a pour objectif principal de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants.

Cette ambition s'est concrétisée en 2015 par la signature de Contrats de Ville, à l'échelle des agglomérations, mobilisant l'ensemble des partenaires locaux. Le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise a été signé le 26 juin 2015. Le dispositif initial des Contrats de Ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Deux récentes circulaires interministérielles relatives à l'élaboration des futurs Contrats de Ville, fixent leur durée jusqu'en 2030, tout en s'appuyant sur une géographie prioritaire actualisée en fonction de l'évolution des indicateurs socioéconomiques (circulaire du 28 décembre 2023).

Selon ces différentes circulaires, la nouvelle génération des Contrats de Ville « *Engagements Quartiers 2030* » doit se construire autour de trois grandes orientations :

- ➔ Organiser une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire : Participation active de toutes les collectivités territoriales concernées et de tous les acteurs locaux, publics et privés.
- ➔ Initier une meilleure prise en compte de la participation citoyenne pour l'élaboration des Contrats de Ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre tout le long du Contrat de Ville.
- ➔ Favoriser l'articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire, notamment afin d'assurer la mobilisation du droit commun.

Par ailleurs, ces différentes circulaires fixent un objectif de 50 % de financements pluriannuels par convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Localement, dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau Contrat de Ville, la consultation citoyenne s'est traduite par :

- . un questionnaire à destination des habitants des trois quartiers prioritaires,
- . l'organisation de trois réunions publiques dans chacun de ces quartiers,
- . l'importante implication de l'association des Conseils Citoyens de Bergerac,
- . la mobilisation des Centres sociaux, culturels et sportifs de la Ville de Bergerac.

Durant le Contrat de Ville 2015-2023, plus de 2,6 millions d'euros de crédits spécifiques « Politique de la Ville » ont été mobilisés par les principaux partenaires (État, Région, Département, CAB et Ville de Bergerac). C'est aussi la mobilisation de 1,3 million d'euros de crédits européens FEDER dédiés à trois projets structurants, au cœur des quartiers prioritaires. De plus, pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), ce sont plus de 5 millions d'euros qui ont été versés par l'État à la Ville de Bergerac pour la période 2016-2022.

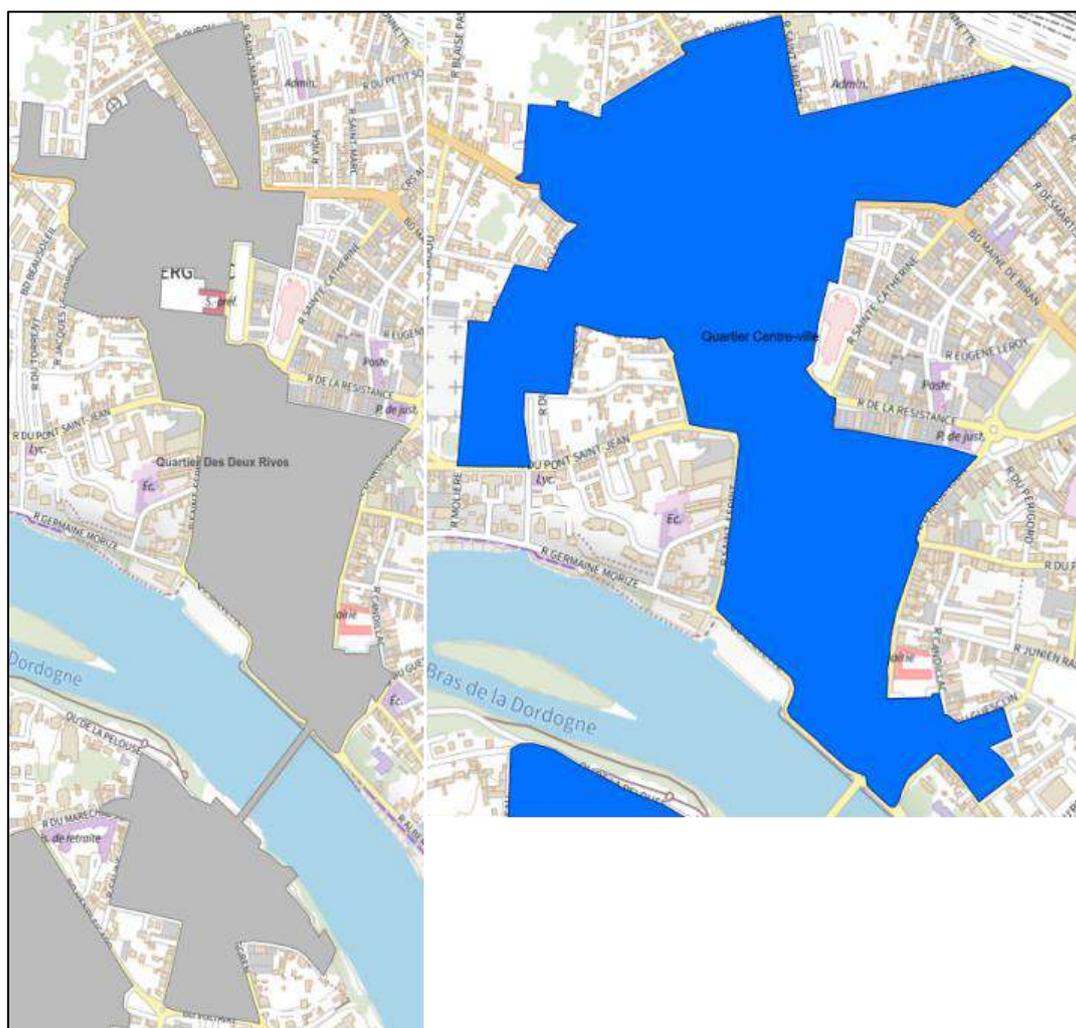
I - DES QUARTIERS PRIORITAIRES FRAGILES EN VOIE DE MUTATION

1-1. Photographie des Quartiers prioritaires

1-1.1 La nouvelle géographie prioritaire

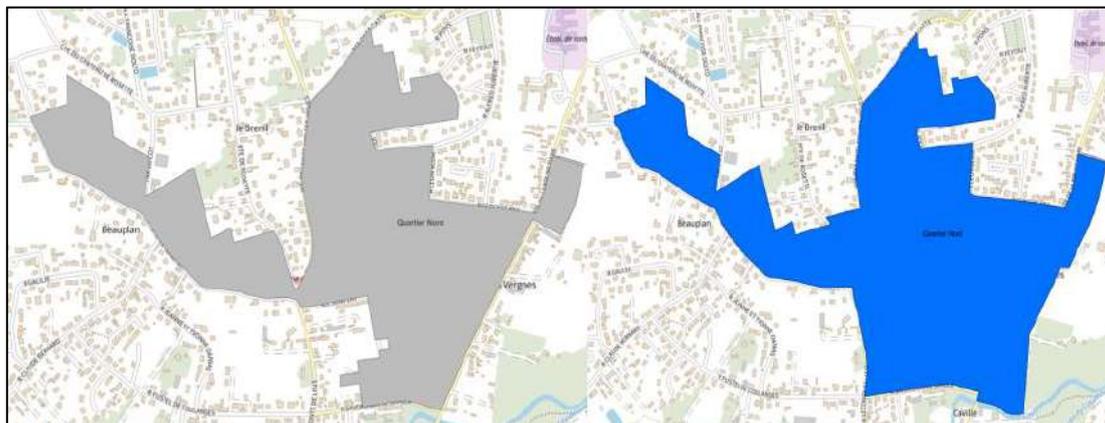
Quartier Centre-Ville (ex. Deux-Rives) :

- Retrait de La Madeleine,
- Avancée vers le quartier de la Gare,
- Prise en compte de poches de pauvreté à l'ouest du centre historique,
- Ajout d'un bloc entre la rue Duguesclin et la rue Clairat,
- Ajout du côté pair de la place Gambetta et de la rue des Faures.



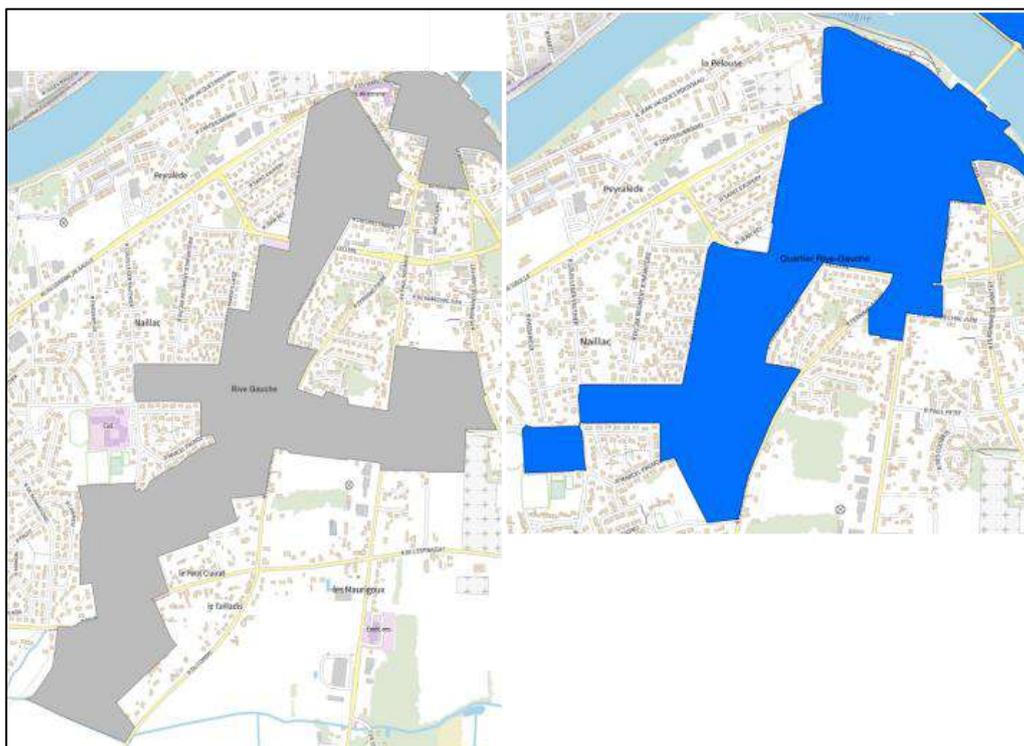
Quartier Nord :

- Ajout du côté impair de la rue de la Brunetière aux Vergnes,
- Ajout du bloc de croisement entre la rue Savorgnan de Brazza, la rue Leconte de Lisle et l'allée Jean Zay,
- Ajout du bloc de croisement entre le Chemin des Crêtes et la Route de Sainte-Foy-des-Vignes.

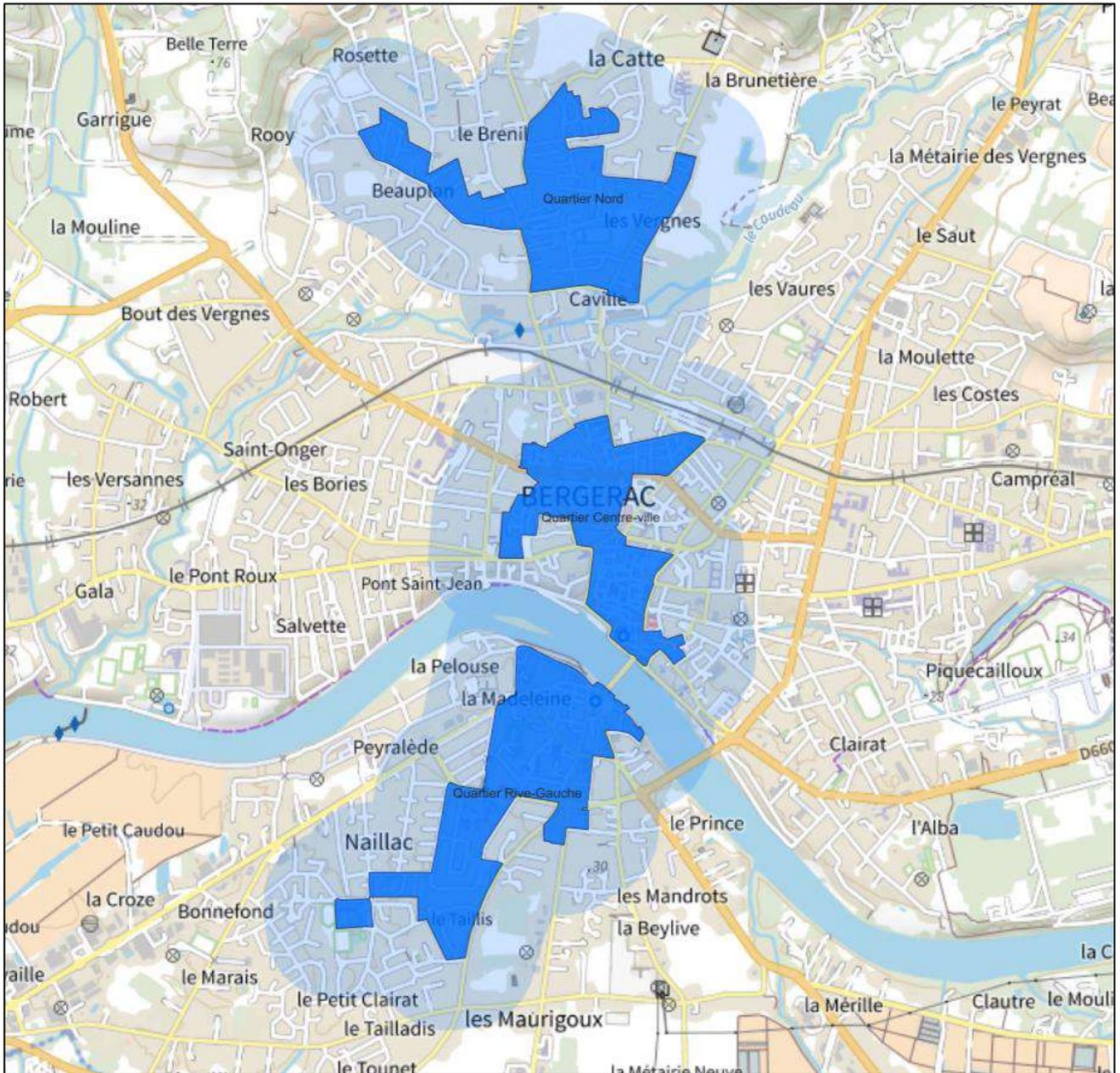


Quartier Rive Gauche :

- Retrait du Tounet, du Petit Clairat et de la Beylive,
- Ajout du Collège Eugène Le Roy,
- Ajout de La Madeleine avec notamment la bande du Quai de la Pelouse jusqu'à la rue du Maréchal Juin.



Vue d'ensemble des trois quartiers prioritaires :



1-1.2 Présentation statistique globale des Quartiers prioritaires (ancienne géographie)

	Deux-Rives	Nord	Rive Gauche	Bergerac	CAB
POPULATION	2 470	1 108	1 528	26 823	60 581
Part des 0-14 ans	13%	24,6%	24,0%	14,2%	15,1%
Part des 15-59 ans	59,4%	50,6%	47,8%	47,4%	49,0%
Part des 60 ans et plus	27,6%	24,9%	28,2%	38,4%	35,9%
Ménages de 1 personne	66,3%	36,5%	41,4%	48,1%	37,7%
Familles monoparentales	40,8%	35,4%	34,0%	20,6%	14,9%
Étrangers	11,6%	10,2%	16,7%	6,2%	4,8%
REVENUS DISPONIBLES					
Médiane du revenu disponible	14 140 €	14 240 €	14 620 €	19 620 €	20 820 €
Revenus d'activité	46,0%	52,1%	52,9%	52,8%	57,9%
Pensions, retraites et rentes	33,3%	32,5%	31,4%	42,4%	40,0%
Revenus du patrimoine et autres	7,5%	2,4%	3,7%	9,9%	9,8%
Prestations sociales	23,0%	21,5%	20,9%	9,5%	7,1%
Impôts	-9,8%	-8,5%	-8,9%	-14,6%	-14,8%
LOGEMENT					
Résidences principales	75,5%	89,5%	92,8%	83,1%	83,6%
Résidences secondaires	nd	nd	nd	3,7%	5,2%
Logements vacants	20,6%	8,3%	6,4%	12,4%	10,4%
EMPLOI					
Taux d'emploi des 15-64 ans	50,3%	57,4%	45,0%	57,2%	61,7%
Taux d'emploi des femmes 15-64 ans	47,5%	58,0%	41,8%	55,6%	60,1%
Taux d'emploi des 15-24 ans	44,5%	27,7%	20,2%	35,1%	32,2%
Taux d'emploi des 25-54 ans	53,6%	68,4%	55,2%	69,9%	77,1%
Taux d'emploi des 55-64 ans	46,5%	51,7%	39,3%	44,4%	45,6%
JEUNESSE					
Indice de jeunesse	0,7	1,3	1,1	0,5	0,6
Taux d'activité des 15-24 ans	60,4%	40,9%	37,9%	49,2%	45,6%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans-emploi	22,2%	34,2%	31,6%	21,7%	21,3%
Taux de scolarisation des 15-24 ans	46,3%	53,2%	65,0%	64,4%	66,0%

Source : INSEE, recensement de la population 2018 et 2019.

1-2. Les principaux enseignements de l'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023

Initialement fixé pour la période 2015-2020, puis reporté à trois reprises jusqu'en 2023, le précédent Contrat de Ville a été évalué à mi-parcours en octobre 2018. Un bilan final est venu compléter cette évaluation intermédiaire en mai 2022. Pour le Contrat « *Engagements Quartiers 2030* », certains points soulevés par ces deux évaluations permettent de mieux en définir les enjeux.

1-2.1 Les limites et insuffisances constatées

Il a été constaté, lors du Contrat de Ville 2015-2023, que la Politique de la Ville n'a pas vocation à compléter les insuffisances du droit commun mais doit agir en supplément.

Il a été diagnostiqué un manque de stratégie partagée à long terme entre les principaux signataires du Contrat de Ville. Dans la méthode, il se ressent un besoin de davantage de transversalité et de transparence sur les enjeux et les objectifs propres à chacun afin de pouvoir définir une stratégie commune.

La capacité d'adaptation du Contrat de Ville et plus généralement des financements de la Politique de la Ville, n'était pas toujours garantie. Néanmoins, la Politique de la Ville et l'appel à projet annuel permettent parfois de détecter des besoins et des initiatives émergentes. De même, l'évaluation insuffisante des projets ne favorise pas l'identification d'actions probantes.

1-2.2 Le suivi du Contrat, une démarche incontournable

Les principaux acteurs du Contrat de Ville du territoire bergeracois sont l'État, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Ville de Bergerac, le Département de la Dordogne, la Région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires institutionnels signataires et l'association des Conseils Citoyens de Bergerac.

Les partenaires institutionnels signataires seront conviés à des temps de travail spécifiques en fonction des thématiques et des problématiques à aborder. Leur engagement dans ce Contrat est à solliciter et à suivre régulièrement.

Les acteurs locaux de terrain, associatifs et municipaux, seront davantage associés dans toutes les démarches, qu'elles soient stratégiques ou opérationnelles, de projection ou d'évaluation des projets financés.

L'accompagnement auprès de l'association des Conseils Citoyens de Bergerac sera poursuivi dans son développement et dans sa légitimité de représentativité de la parole citoyenne des habitants et acteurs des quartiers prioritaires.

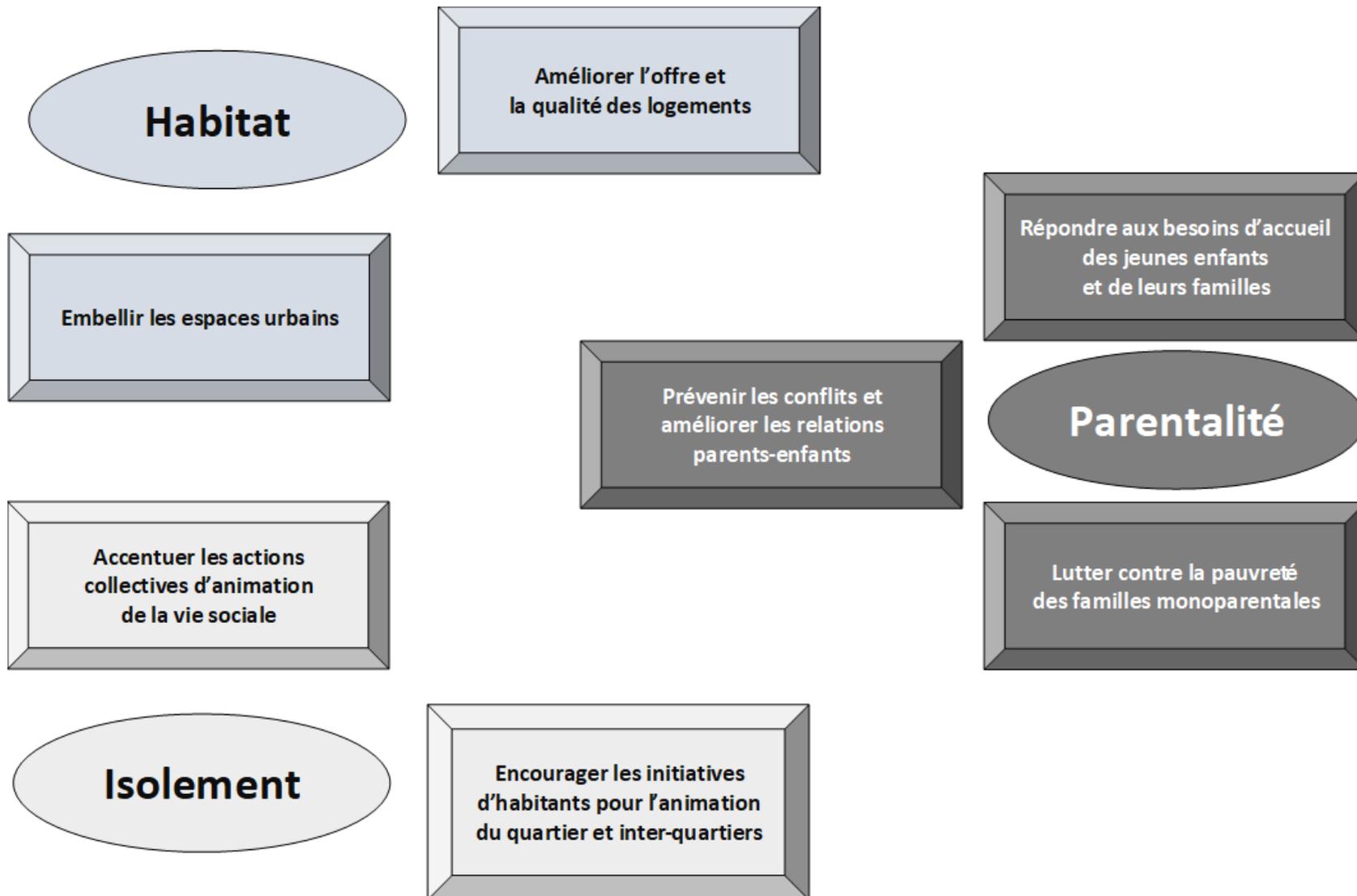
II – LA STRATEGIE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Dans le cadre de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, les enjeux seront définis quartier par quartier. Des thématiques propres à chaque quartier ont été identifiées. Il existe également des thématiques transversales communes aux trois quartiers.

2-1. Quartier Centre-Ville

- **Habitat** : Dans ce quartier, plus de 20% des logements du parc privé sont vacants soit plus de 1 sur 5. Ce chiffre significativement élevé est dû à plusieurs facteurs : logements insalubres, coût élevé de rénovation, « passoires thermiques », etc. Cette thématique est essentielle et les acteurs institutionnels devront s'en emparer sur la durée du Contrat. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est actuellement à l'œuvre sur le plan d'études pré-opérationnelles en vue d'une reconduction de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Quant à la Ville de Bergerac, elle a piloté l'étude stratégique et opérationnelle de lutte contre les logements vacants (réalisée par l'agence Urbanis).
- **Parentalité** : Les QPV présentent une surreprésentation des familles monoparentales par rapport au reste du territoire (36,7% en moyenne pour les 3 QPV contre 15% sur le territoire de la CAB). Le parent majoritaire est la mère (plus de 80% en moyenne). Le quartier Centre-Ville est particulièrement touché par ce phénomène puisque plus de 40% des familles sont monoparentales. Des actions de soutien à la parentalité sont donc nécessaires. Ces chiffres significativement élevés s'expliquent par la configuration différente de ce quartier par rapport aux autres, offrant une plus grande proximité avec les services publics et privés, des logements plus adaptés à ce type de famille, des transports en commun...
- **Isolement** : Le quartier Centre-Ville se définit par un nombre significatif de personnes seules. Presque 2 ménages sur 3 sont composés d'une seule personne (66,3%), soit quasiment deux fois plus que la moyenne intercommunale. Dès lors, les structures œuvrant dans le champ de l'animation de la vie sociale, devront davantage prendre en compte cette donnée.

Quartier Centre-Ville



2-2. Quartier Nord

- **Mobilité** : Pour ce quartier, la thématique de la Mobilité est largement ressortie lors des concertations citoyennes et des réunions publiques. Prise au sens large, elle concerne les transports publics, mais également la voirie piétonne et cyclable, les aides au financement du permis de conduire, les possibilités d'achat de véhicule, etc. La mobilité est un enjeu pour ce quartier, autant pour l'insertion sociale et professionnelle des habitants que pour le désenclavement du quartier.
- **Économie** : Ce quartier se caractérise notamment par la faible présence d'établissements économiques. L'INSEE en recense 13 pour plus de 1.100 habitants contre 26 dans le quartier Rive Gauche pour plus de 1.500 habitants. De plus, le revenu médian disponible est de 14.600 € par habitant et 36,2 % des personnes atteignent le taux de pauvreté au seuil de 60%. Ainsi, la thématique du développement économique est particulièrement importante pour ce quartier.
- **Insertion socio-professionnelle des jeunes** : Le quartier Nord est un quartier globalement très jeune dans sa composition, un habitant sur quatre a moins de 14 ans. Les taux d'emploi et de scolarisation des 15-24 ans sont en-dessous des moyennes intercommunales, avec respectivement 27,7 % (emploi) et 53,2 % (scolarisation). Aussi, plus d'un jeune sur trois entre 16 et 25 ans (34,2%) n'est pas scolarisé et n'a pas d'emploi.

Quartier Nord

Mobilité

S'adapter à l'évolution démographique au regard des besoins en mobilité

Identifier les personnes éloignées de l'emploi, lever les freins périphériques à leur insertion

Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel (mobilité résidentielle)

Adapter le cadre urbain au développement des mobilités

Favoriser l'accès à l'insertion locale, accompagner les employeurs dans leur processus de recrutement

Privilégier la participation active des Jeunes (12-17 ans) dans la mise en œuvre de projets sociaux, culturels, humanitaires, écologiques, etc.

Développer des offres de formation adaptées

Économie

Faciliter des réponses éducatives coordonnées (scolaire, PRE, centres sociaux, mission locale, etc.)

Inciter à la formation aux métiers en tension et aux métiers émergents en lien avec les transitions

Insertion

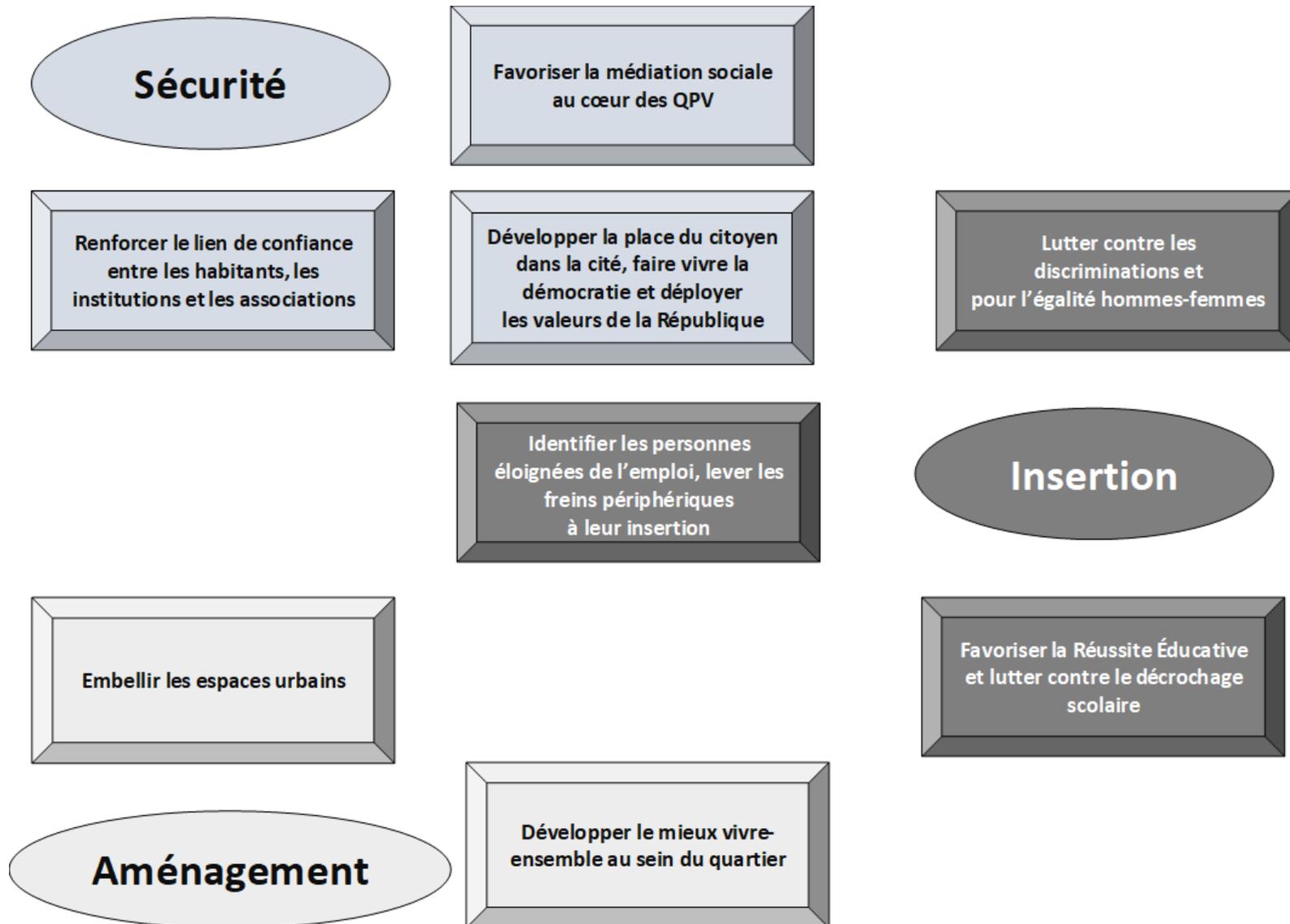
Favoriser la Réussite Éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Renforcer les commerces, artisanats et entrepreneurs du quartier

2-3. Quartier Rive Gauche

- **Sécurité, prévention et médiation** : Pour ce quartier, la thématique de la Sécurité est largement ressortie lors des concertations citoyennes et des réunions publiques. Les acteurs locaux doivent donc travailler avec les autorités compétentes pour établir un état des lieux de la délinquance et de la sécurité du quartier afin de proposer une méthodologie adéquate.
- **Aménagements paysagers et espaces de loisirs** : Lors de la concertation citoyenne, les habitants du quartier Rive Gauche ont mis en avant le nécessaire embellissement des espaces urbains. Les habitants ne demandent pas seulement une meilleure gestion des espaces verts collectifs existants mais également la création de nouveaux espaces.
- **Insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes** : Ce quartier est globalement très jeune dans sa composition, un habitant sur quatre a moins de 14 ans. Pour les 15-24 ans, malgré un taux de scolarisation presque égal à celui de l'intercommunalité (65%), le taux d'emploi de la même tranche d'âge est significativement très bas (20,2%). Aussi, près d'un jeune sur trois entre 16 et 25 ans (31,6%) n'est pas scolarisé et n'a pas d'emploi. De plus, le taux d'emploi des femmes entre 15 et 64 ans est de 41,8 % alors que la moyenne intercommunale est de 60,1 %.

Quartier Rive Gauche



2-4. Thématiques transversales

2-4.1 Inhérentes aux Quartiers Politique de la Ville

- **Développement économique** : Le développement économique est un enjeu transversal à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le taux de pauvreté par habitant étant l'indicateur principal de l'intégration d'un quartier à la géographie prioritaire, toute action participant au développement économique sera à intégrer à la stratégie globale.
→ **Lever les freins d'accès à l'emploi (formation, mobilité) et renforcer le pouvoir d'achat des ménages.**

- **Familles monoparentales** : Les QPV présentent une surreprésentation des familles monoparentales par rapport au reste du territoire (36,7% en moyenne pour les 3 QPV contre 15% sur le territoire de la CAB). Le parent majoritaire est la mère (plus de 80% en moyenne). D'une manière générale, des actions de soutien à la parentalité sont donc nécessaires.
→ **Soutenir la parentalité et notamment la monoparentalité.**

- **Soutien à l'apprentissage scolaire** : Liées à la pauvreté et au taux de familles monoparentales, les élèves habitant un QPV ont plus de probabilités de développer des difficultés d'apprentissage ou d'être en situation de décrochage scolaire. Des actions de soutien à la scolarité sont donc nécessaires.
→ **Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage.**

- **Mobilité** : Les habitants des QPV ont globalement plus de difficultés à se déplacer pour travailler, aller à l'école, participer à des activités, faire des courses, etc. La desserte en transport public n'est pas toujours idéale et l'accès à la mobilité en général est également restreint (absence de permis de conduire, incapacité d'acquérir un véhicule, voiries piétonnes et cyclables parfois inaccessibles, etc.).
→ **Accompagner les publics les plus fragiles en facilitant leur accès à la mobilité.**

- **Cadre de vie et gestion des déchets** : Dans le cadre du déploiement de la redevance incitative sur le territoire bergeracois et la loi « anti-gaspillage » du 10 février 2020, une attention particulière sera apportée pour la gestion des déchets en habitat collectif. Selon une étude portée par le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3), presque 40% du poids des poubelles noires du territoire

départemental est composé de biodéchets valorisables¹. Le tri des biodéchets par du compostage « en pied d'immeuble » devrait réduire la facture de la redevance incitative pour les ménages.

→ **Créer les conditions d'une application inclusive de la nouvelle réglementation sur les biodéchets.**

2-4.2 Extrinsèques

Le Contrat de Ville, dans son approche stratégique, définit des thématiques qui sont extrinsèques aux QPV mais qui sont tout de même des thématiques transversales incontournables.

- **Santé** : Le thème de la santé n'est pas directement lié à la Politique de la Ville puisque le territoire intercommunal témoigne d'un manque d'accès à la médecine générale (7,4 médecins généralistes pour 10.000 habitants) et certaines médecines spécialisées (5,3 chirurgiens-dentistes, 0,4 gynécologues, 0,3 dermatologues et 0,8 ophtalmologistes pour 10.000 habitants). En parallèle, les habitants du territoire souffrent d'une augmentation des Affections de Longue Durée (+39,45% cancers, +140,8% cardiovasculaires, +130,3% diabètes et +67,4% psychiatriques). Les difficultés d'accès à la santé ont également un impact concret sur la scolarité, l'accès à l'emploi ou l'insertion sociale globale. Des liens peuvent aussi être faits avec la promotion d'une meilleure alimentation et un accompagnement renforcé des personnes affectées.
→ **Développer les actions de prévention et favoriser l'accès aux soins.**
- **Transition énergétique et environnementale** : La transition énergétique et environnementale est une thématique incontournable que la Politique de la Ville ne peut négliger. Il s'agit particulièrement de lutter contre la précarité énergétique, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de favoriser le tri et la valorisation des déchets.
→ **Conduire une démarche collective en réponse aux enjeux environnementaux actuels.**
- **Égalité femmes/hommes** : L'égalité femmes/hommes est un principe constitutionnel qui doit être appliqué dans chaque quartier de la République. La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité est à disposition de l'ensemble des porteurs de projet sur le territoire².
→ **Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations et les violences faites aux femmes.**

¹ [BD-Rapport-2021-smd3-082022.pdf](#)

² Mme Valérie De Pauw, valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr, Tél : 05 53 03 65 08.

- **Lutte contre les discriminations, Prévention de la Délinquance** : La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est garante de ces thématiques dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et du Plan de Lutte contre les Discriminations (PLD) qui en découle. Ces deux thématiques sont à traiter sur l'ensemble du territoire intercommunal avec une attention particulière apportée vers les QPV. Certaines organisations locales permettent de mieux prévenir la délinquance (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Bergerac, Groupement Partenarial Opérationnel, convention entre la Police Municipale et la Police Nationale).
→ **Adapter les outils spécifiques en matière de tranquillité publique et de vivre-ensemble aux enjeux des quartiers prioritaires.**
- **Accès à la culture, accès aux sports, accès aux loisirs** : Les accès à la culture, aux sports et aux loisirs sont des droits auxquels tous les citoyens devraient pouvoir prétendre. Les habitants de QPV sont éloignés de ces services pour différentes raisons : géographiques, économiques, mobilité, méconnaissance, etc.
→ **Mettre en place une stratégie concertée et convergente du développement de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.**

2-5. Exemples d'actions à poursuivre et/ou à initier

- **Programme de Réussite Éducative (PRE)** : Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été mis en place par l'État en 2005. C'est un dispositif visant à apporter un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social aux enfants âgés de 2 à 16 ans habitant en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ou bien scolarisés dans un établissement du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP+). Sur le territoire bergeracois, le nombre d'enfants bénéficiaires du programme est en augmentation depuis 2018. En 2018, 124 enfants ont pu intégrer les programmes d'actions et 71 des Médiations Éducatives Renforcées (MER). En 2023, ce sont 148 enfants qui ont intégré les programmes d'actions et les MER ont doublé pour atteindre 146 enfants.
- **Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)** : Le dispositif PAQTE a été créé en 2018 avec pour objectif d'inciter les entreprises, notamment les plus grandes, à recruter dans le vivier de compétences des quartiers prioritaires, à favoriser l'apprentissage et l'insertion professionnelle de leurs habitants, à y promouvoir de l'activité économique en achetant des biens et services auprès de fournisseurs implantés en QPV ou encore, à améliorer leurs pratiques RH pour lutter contre les discriminations.

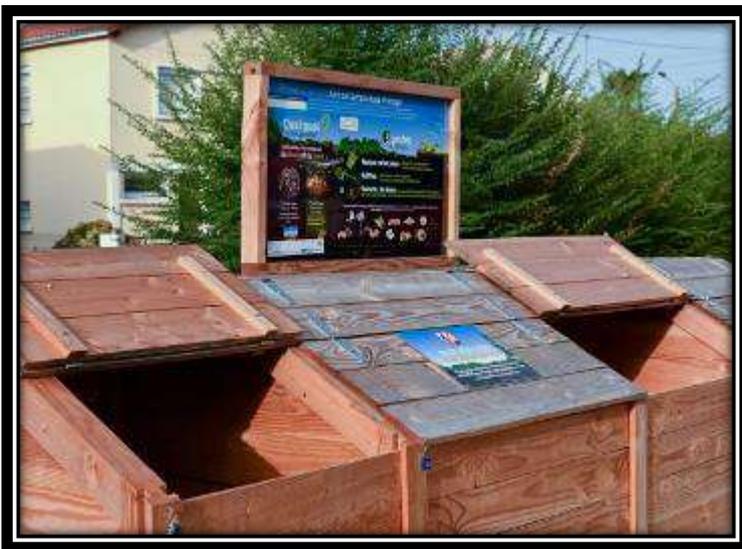
Les entreprises se sont engagées sur les quatre axes proposés par l'État :

- **Sensibiliser** : pour renforcer les liens entre le monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers et les habitants des QPV.

- **Former** : un accès à l'apprentissage facilité, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis.
- **Recruter** : un développement de l'emploi renforcé dans les QPV, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi qu'un soutien à l'inclusion.
- **Acheter** : un développement des achats responsables et inclusifs avec un soutien et une prise en compte des engagements des entreprises dans les marchés publics.

Sur le territoire bergeracois, des groupes de travail sont mis en place afin de développer les objectifs du PAQTE pour la durée du Contrat.

- **Compostage et gestion des biodéchets (Rive Gauche) :**



Le compostage et la gestion des biodéchets a été mis en place dans le quartier Rive Gauche (résidence du Taillis) par « L'Attache Rapide ». En 2023, l'association a déployé des composteurs collectifs en bois et a formé ses salariés et certains habitants à la démarche de prévention et gestion de proximité des biodéchets (PG Prox). Cette méthode favorisée par une animation pédagogique dynamique contribue à la formation de maître-composteurs et de référents de site.

- **Ali'mentation générale (Quartier Centre) :**

Au cœur de la résidence Jean Moulin, à l'intérieur d'un appartement en rez-de-chaussée, l'association Melkior Théâtre/La Gare Mondiale a développé un lieu d'échanges et de convivialité depuis juin 2017. Cet espace a pour vocation de faire le lien entre les activités d'une association culturelle et le quotidien d'habitants du quartier. Outre les événements ponctuels, deux activités principales ont émergé : la brigade d'Ali (ateliers cuisine et projets autour de l'alimentation) et les Ali'couseuses (ateliers couture).



- **Foyer Jeunes (Quartier Nord) :**

Le foyer des jeunes situé au cœur du quartier de La Catte se définit comme un espace de vie et de cohésion, à deux pas du stade de l'US La Catte. Ce lieu de vie aux multiples fonctions géré et animé par le centre social de la Brunetière, est mis à disposition des associations du secteur, US la Catte et ADOS+, dans le cadre d'actions partenariales. Ce lieu de partage et de rencontre favorise le développement des liens sociaux et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans du quartier, il leur permet de profiter de leur temps libre de manière ludique ou sportive. De plus un pôle insertion a trouvé sa place et contribue à la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité.



Quartier Centre-Ville	Quartier Nord	Quartier Rive Gauche	Thématiques transversales
Habitat	Mobilité	Sécurité, prévention et médiation	
<i>Améliorer l'offre et la qualité des logements</i>	<i>S'adapter à l'évolution démographique au regard des besoins en mobilité</i>	<i>Favoriser la médiation sociale au cœur des QPV</i>	<i>Lever les freins d'accès à l'emploi (formation, mobilité) et renforcer le pouvoir d'achat des ménages</i>
<i>Embellir les espaces urbains</i>	<i>Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel (mobilité résidentielle)</i>	<i>Renforcer le lien de confiance entre les habitants, les institutions et les associations</i>	Familles monoparentales
Parentalité	<i>Adapter le cadre urbain au développement des mobilités</i>	<i>Développer la place du citoyen dans la cité, faire vivre la démocratie et déployer les valeurs de la République</i>	<i>Soutenir la parentalité et notamment la monoparentalité</i>
<i>Répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles</i>	Économie	Aménagements paysagers et espaces de loisirs	Soutien à l'apprentissage scolaire
<i>Prévenir les conflits et améliorer les relations parents-enfants</i>	<i>Identifier les personnes éloignées de l'emploi, lever les freins périphériques à leur insertion</i>	<i>Embellir les espaces urbains</i>	<i>Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage</i>
<i>Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales</i>	<i>Favoriser l'accès à l'insertion locale, accompagner les employeurs dans leur processus de recrutement</i>	<i>Développer le mieux vivre-ensemble au sein du quartier</i>	Mobilité
Isolement	<i>Inciter à la formation aux métiers en tension et aux métiers émergents en lien avec les transitions</i>	Insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes	<i>Accompagner les publics les plus fragiles en facilitant leur accès à la mobilité</i>
<i>Accentuer les actions collectives d'animation de la vie sociale</i>	<i>Renforcer les commerces, artisanats et entrepreneurs du quartier</i>	<i>Lutter contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes</i>	Cadre de vie et gestion des déchets
<i>Encourager les initiatives d'habitants pour l'animation du quartier et interquartiers</i>	Insertion socio-professionnelle des jeunes	<i>Identifier les personnes éloignées de l'emploi, lever les freins périphériques à leur insertion</i>	<i>Créer les conditions d'une application inclusive de la nouvelle réglementation sur les biodéchets</i>
	<i>Privilégier la participation active des Jeunes (12-17 ans) dans la mise en œuvre de projets sociaux, culturels, humanitaires, écologiques, etc.</i>	<i>Favoriser la Réussite Éducative et lutter contre le décrochage scolaire</i>	Santé
	<i>Développer des offres de formation adaptées</i>		<i>Développer les actions de prévention et favoriser l'accès aux soins</i>
	<i>Faciliter des réponses éducatives coordonnées (scolaire, PRE, centres sociaux, mission locale, etc.)</i>		Transition énergétique et environnementale
	<i>Favoriser la Réussite Éducative et lutter contre le décrochage scolaire</i>		<i>Conduire une démarche collective en réponse aux enjeux environnementaux actuels</i>
Synthèse des priorités stratégiques par quartier			Égalité Femmes/Hommes
			<i>Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations et les violences faites aux femmes</i>
			Lutte contre les Discriminations/Prévention de la Délinquance
			<i>Adapter les outils spécifiques en matière de tranquillité publique et de vivre-ensemble aux enjeux des quartiers prioritaires</i>
			Accès à la culture, accès au sport, accès aux loisirs
			<i>Mettre en place une stratégie concertée et convergente du développement de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs</i>

III – UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le renouvellement du Contrat de Ville pour la période 2024-2030 n’implique pas seulement une refonte de la stratégie mais également un changement dans la méthode d’animation et de gouvernance.

3-1. Actualiser les dispositifs du Contrat de Ville

3-1.1 Gouvernance du Contrat de Ville

COMPOSITION	INSTANCES	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> •Préfet de la Dordogne •Président de la CAB •Maire de Bergerac •Président du Conseil départemental •Président du Conseil régional •Président de l'association des Conseils Citoyens ou leurs représentants 	<p>COMITÉ DE PILOTAGE</p> <p>Au moins deux réunions annuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Propose les orientations stratégiques •Assure le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville •Valide les programmes d'actions et leurs financements •Évalue l'impact des projets subventionnés •Analyse et assure le suivi des demandes •Propose les programmes d'actions et leurs financements
<ul style="list-style-type: none"> •Membres du comité de pilotage, porteurs de projets et acteurs associatifs locaux, Procureur de la République, services de l'Etat, ARS, Education nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, France Travail, chambres consulaires... •Représentants des Conseils Citoyens 	<p>COMITÉ DES PARTENAIRES</p> <p>Au moins une réunion annuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Valide les orientations stratégiques •Décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets •Procède à l'évaluation des projets •Vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, ...)
<ul style="list-style-type: none"> •Préfet ou son représentant, •Président de la CAB ou son représentant, •Maire de Bergerac ou son représentant, •Services « <i>Politique de la ville</i> » de l'Etat, de la CAB et de la Ville. •Association des Conseils Citoyens 	<p>COMITÉ TECHNIQUE</p> <p>Au moins une réunion mensuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Assure un suivi cohérent des projets au regard de la stratégie territoriale •Applique les décisions du Comité de Pilotage •Prépare le lancement des appels à projets annuels •Accompagne et met en réseau les porteurs de projets •Identifie l'émergence de nouvelles thématiques et nouvelles dynamiques •Coordonner et orienter l'ensemble des programmes et dispositifs Politique de la Ville

Ateliers individuels des porteurs de projets

- ♦ Composés des porteurs, signataires, représentants des Conseils Citoyens et partenaires,
- ♦ Objectif : impliquer les acteurs concernés dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville, proposer un accompagnement individuel pour la bonne réalisation des projets.

Conseils Citoyens

- ♦ Composés d'habitants sur la base du volontariat, d'associations et d'acteurs locaux,
- ♦ Associés à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de Ville, ils participent aux instances de pilotage,
- ♦ Ils sont indépendants des pouvoirs publics.

3-1.2 Rendre compte des actions engagées

Chaque année, lors du Comité des partenaires, sera présenté le bilan chiffré des financements publics dédiés. Cette transparence dans l'attribution des fonds publics permet aux acteurs locaux et aux partenaires de mieux s'approprier le suivi annuel du Contrat de Ville.

Les porteurs de projets sont impliqués dans la politique locale et leurs actions subventionnées s'inscrivent dans le cadre de différentes actions découlant de la stratégie territoriale. De même, les institutions ne peuvent ignorer les problématiques et la gestion d'un acteur local. Le Comité technique s'assure qu'au moins un de ses membres participe aux réunions majeures des acteurs du Contrat de Ville (par exemple, assemblées générales).

3-1.3 Renforcer l'évaluation continue

Dans ce nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », l'évaluation continue sera au cœur du dispositif. Les acteurs locaux seront impliqués dans l'évaluation de leurs actions et les signataires pour les financements attribués. La synthèse des deux viendra alimenter un bilan annuel. Une évaluation spécifique à mi-parcours sera faite dans le courant de l'année 2027. Elle sera susceptible de donner lieu à un avenant si le comité de pilotage le décide, en fonction des éventuelles adaptations à faire.

Une évaluation finale sera réalisée avant que le Contrat n'arrive à échéance. Cette dernière a le double objectif d'analyser la politique publique mise en place sur la durée du présent Contrat, mais également d'étudier l'évolution des indicateurs socio-économiques pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

3-2. Encourager les démarches de participation citoyenne

3-2.1 De nouvelles formes d'implication des habitants

Les démarches « d'aller-vers » et de « hors les murs » de certains acteurs institutionnels sont parfois limitées, bien que souhaitées par un certain nombre d'organismes compétents sur le sujet (Caisse d'Allocations Familiales, Direction Générale de la Cohésion Sociale, Fédération des Centres Sociaux, etc.). Sur la durée du Contrat, les acteurs doivent sans cesse interroger leurs pratiques et aller au-devant des habitants afin de mieux identifier les problématiques et enjeux, à l'image du travail déjà réalisé par les Centres Sociaux de la Ville de Bergerac.

Dans cette optique, pour la mobilisation des habitants, les acteurs institutionnels accompagneront les acteurs associatifs et les porteurs de projet. De même, ils s'assurent que le projet pour lequel un financement public est demandé aura suffisamment mobilisé les habitants dans son élaboration et dans sa mise en place afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

Ces derniers n'ont pas seulement un rôle indispensable dans la conduite et la participation à des projets spécifiques, ils sont également liés aux démarches d'évaluation de ce Contrat. Ainsi, il sera proposé aux habitants de s'associer à une évaluation régulière du Contrat de Ville par la remise de questionnaires, des entretiens individuels et collectifs. Ces rencontres vont enrichir l'évaluation annuelle mais aussi l'évaluation à mi-parcours (2027) et l'évaluation finale (2030).

3-2.2 Rôle et visibilité des Conseils citoyens

Les Conseils Citoyens, créés par la loi Lamy du 21 février 2014, sont des assemblées qui permettent de favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires dans la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques conduites dans ces quartiers. Sur le territoire bergeracois, les trois conseils citoyens sont réunis au sein de « l'association des Conseils Citoyens de Bergerac ». Celle-ci s'active à la recherche perpétuelle de membres actifs afin de garantir une meilleure représentativité des habitants.

L'État et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise garantissent l'animation des Conseils Citoyens par le financement d'un poste de médiation sociale « adulte-relais ». Celui-ci leur permet de se placer au cœur du Contrat de Ville par le développement de projets, le lien entre les porteurs, les institutions et les habitants.

3-2.3 Mise en réseau des acteurs locaux

Les acteurs du Contrat de Ville sont nombreux à œuvrer en faveur de la Politique de la Ville. Dans le cadre de cette politique spécifique, ils ont besoin d'échanger un certain nombre d'informations, de méthodes de travail, de retour d'expériences. Le rôle d'animation du Contrat de Ville prend donc en compte cette mise en réseau, comme cela a été souhaité par les acteurs.

Cette dynamique va permettre également de développer des projets collectifs et des approches ciblées par thématique, par quartier ou par écosystème.

Parallèlement, la plateforme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « La Grande Équipe »³, est un espace numérique collaboratif qui permet à l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville d'échanger des bonnes pratiques ou partager des développements de projet.

3-2.4 Rôle et place des centres sociaux

Un centre social municipal, culturel et sportif se situe au cœur de chaque quartier, principalement financé par la Ville de Bergerac et la Caisse d'Allocations Familiales, ils

³ <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/>

contribuent au bon fonctionnement de la Politique de la Ville. Les acteurs institutionnels et associatifs, en plus des actions mises en œuvre par les Centres sociaux, se saisissent de ces structures de proximité notamment pour :

- Favoriser l'accès aux droits,
- Soutenir les actions de parentalité,
- Contribuer au développement et à l'animation du territoire,
- Contribuer au pouvoir d'agir des habitants,
- Impulser la démarche partenariale.

Les centres apportent leurs outils et compétences d'animation de territoire pour contribuer à la bonne application du Contrat de Ville. C'est le premier acteur de proximité avec les habitants.

3-2.5 Rôle des adultes-relais

Depuis la loi Lamy de 2014, les médiateurs sociaux travaillant dans le cadre d'un emploi aidé ont un nouveau statut, les « adulte-relais ». Leur mission est de mettre en œuvre des actions de médiation sociale afin d'améliorer « les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les institutions ». Sur le territoire bergeracois, 8 adultes-relais travaillent actuellement dans des structures publiques ou associatives œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires. Ces salariés ont également une place importante dans l'animation et la mise en œuvre du Contrat de Ville et seront associés aux démarches de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

3-2.6 La complémentarité avec d'autres espaces de concertation citoyenne

D'autres espaces de concertation citoyenne existent et sont complémentaires au sein ou en parallèle du Contrat de Ville.

- **Conseils de quartier** : Les Conseils de quartier sont des instances de participation citoyenne. Ils sont au nombre de 6 à l'échelle de la Ville de Bergerac (Historique des Deux-Rives, Ouest/Arc-en-ciel, Nord/Du Caudeau aux Côteaux, Est/Cocagne, Sud/Les Rives de l'Avenir, La Conne). Ils sont composés d'élus, d'habitants, d'associations ou de personnalités qualifiées. Un habitant élu préside le Conseil qui se réunit au moins 3 fois par an pour débattre et s'exprimer sur des questions qui concernent le quartier. 3 des 6 conseils de quartier correspondent à peu près au territoire des quartiers prioritaires.
- **Conseil Municipal des Enfants/Conseil Municipal des Jeunes (CME-CMJ)** : Le CME-CMJ est une instance regroupée de participation citoyenne en direction de la jeunesse. Il est composé de 30 jeunes âgés de 8 à 18 ans élus pour 2 ans et représentant les différents établissements scolaires. Support pédagogique de l'éducation à la vie civique, le CME-CMJ se réunit au moins une fois par mois et travaille sur des questions dont se préoccupe la jeunesse. Les membres du CME-CMJ participent également à des cérémonies officielles et peuvent être interpellés par leurs concitoyens.

SIGNATURES

Le Préfet de la Dordogne	Jean-Sébastien LAMONTAGNE	
Le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Alain ROUSSET	
Le Président du Conseil départemental de la Dordogne	Germinal PEIRO	
Le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Frédéric DELMARÈS	
Le Maire de Bergerac	Jonathan PRIOLEAUD	